

Itinéraires techniques en Maraîchage sur Sol Vivant et impacts sur la production.

avec Xavier Dubreucq



OBJECTIFS

- ✓ Intégrer les facteurs de production et les paramètres-clés pour la conception d'itinéraires technique (ITK) en MSV performants.
- ✓ Pouvoir réaliser un diagnostic de sol pour évaluer les techniques MSV à mettre en œuvre qui permettent de favoriser la fertilité naturelle des sols, en optimisant le travail du sol, les besoins en intrants et le nombre d'interventions culturales.
- ✓ Pouvoir définir un ITK MSV adapté au contexte pédoclimatique de sa ferme, en améliorant la productivité par unité de surface et en optimisant les temps de travaux.

PROGRAMME

Formateur :

Xavier Dubreucq

*Conseiller technique en
production légumière,
spécialiste MSV*

Animateur :

André Sieffert, agronome

Lieu :

Ferme de Baume Rousse
26400 COBONNE

Contact :

andre.sieffert@adaf26.org

Tel : 06 17 70 43 78 (9h30-18h00)

Lundi 11 Janv
9h00 à 17h30

Approche théorique et bases techniques pour réaliser les méthodes MSV

- * Principes fondamentaux de l'agriculture de conservation des sols.
- * Fertilité des sols : facteurs physiques, chimiques et biologiques.
- * Besoin des plantes, nutrition, hydratation, climat.

Visite de ferme chez Emmanuel Giacomazzi (Meysse, 07)

- pratiques culturales, découverte comparée des parcelles avec travail du sol et en MSV
- * Réalisation d'un profil de sol sur deux fosses pédologiques (avec et sans travail du sol)
- * Évaluation de la porosité, de l'impact des plantes
- * Pistes d'adaptation des itinéraires MSV au partir du contexte pédologique identifié

Vendredi 22 Janv
9h00 à 17h30

Construction d'itinéraires techniques MSV pour chaque catégorie de légumes.

- * **Visite de la ferme des Buis chez Corentin Moriceau (La Roche-sur-Grâne, 26)**
- Identification des pratiques, diagnostic de parcelles-types.
- Réflexion sur les itinéraires possibles et évaluation des propositions faites.
- * **Présentation des projets des participants**
- Problèmes techniques rencontrés ou pressentis, élaboration de pistes de solutions

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement OCAPIAT est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes



Modalités pédagogiques :

Lundi 11 janvier	<p>Vérification et évaluation de la compréhension et des acquisitions après chaque thème abordé. Participation active des stagiaires par le jeu d'exercices, de questions/réponses, de diagnostics de terrain. Réflexion collective sur les propositions d'itinéraires techniques visant à répondre aux objectifs de production de qualité, de quantité et à moindre coût environnemental. L'agriculteur présente le contexte de sa ferme et détaille les pratiques réalisées sur ses parcelles avec travail du sol et sans travail du sol.</p> <p>La visite se focalisera ensuite sur deux parcelles caractéristiques de ces deux approches avec étude d'une fosse pédologique sur chacune d'elle. L'intervenant interprète le profil de sol et donne des pistes d'amélioration possibles des itinéraires techniques et des pratiques à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des sols.</p>
Vendredi 22 janvier	<p>Les stagiaires réfléchissent en sous-groupes à des ITK à mettre en œuvre concernant des cultures phares identifiées en amont par tous les participants. Chaque groupe choisit une culture à étudier et travaille sur l'élaboration d'un ITK qui respecte les principes MSV.</p> <p>La restitution se fait en plénière; l'intervenant avec l'aide du formateur analyse les propositions qui sont faites et propose des pistes possibles d'adaptation ou d'amélioration.</p>

Pré-requis :

Sans

Suivi et évaluation :

- Attestation de présence
- Etude de projets des participants pendant la formation
- Evaluation des compétences par un questionnaire en fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants

Taux de satisfaction des sessions précédentes :

Sur l'année 2019:

Taux de satisfaction: 17,5/20

122 participants

Aucun abandon

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Des aménagements sont possibles.

Nous contacter.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou contact@adaf26.org

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **100 €** à l'ordre de: « Association ADADF » à : **ADADF – 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	<i>Itinéraires techniques en MSV et impacts sur la production</i> 11 et 22 janvier 2021 Lieu de formation : ferme de Baumerousse, Cobonne (à confirmer)
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières**: la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 100€ TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il **sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage**:

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADADF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation**: à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière**: nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend**: si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADADF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

L'entreprise
(signature)

Le responsable formation ADADF
(Signature et cachet)